



SECTION **CFDT** INTERCO DE LA REGION NORMANDIE

COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Catherine Gourney-Leconte

Membres CFDT présent(e)s : Stéphane Mazurais, Valérie Laroque, Alain Angot, Ludovic Allais, Sophie Le Pifre, Isabelle Bouzin, Guillaume Hénin, Brigitte Meray.

DECLARATION PREALABLE DES REPRESENTANTS **CFDT**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'Administration, chers collègues,

Souvenirs de vacances, rentrée scolaire, retour au travail, pouvoir d'achat, projet de suppression des jours fériés ou encore réorganisation, promotion interne.

Les sujets de conversation des agents de la Région auraient pu, en cette rentrée 2025, être ceux de nombreux agents publics et citoyens. Pourtant, les propos tenus le 30 juillet dernier sur LCI par le Président de la Région Normandie sortaient et sortent encore du lot.

Nous en rappellerons l'essentiel :

- La « question simple » du « besoin de maintenir le statut de la fonction publique territoriale », à cet égard, le statut prévoit la possibilité de recruter des contractuels,

- La volonté de « tirer les conséquences de l'intégration de l'intelligence artificielle sur des tâches administratives ». A ce propos, nous aimerions savoir si le Président entend également tirer les conséquences de l'intégration de l'intelligence artificielle en politique puisque l'Albanie a nommé récemment une intelligence artificielle ministre des marchés publics,
- Le souhait de pouvoir se séparer de collaborateurs qui ne « *foutent pas grand-chose* » ou dont on n'a pas besoin, notamment un DGA,
- La possibilité de faire très rapidement « 10 – 15 millions d'euros d'économie ».

La **CFDT** a écrit au Président Morin et nous espérons qu'il répondra. Les agents attendent également une réponse.

Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les élus régionaux, en tant que représentants élus du personnel nous tenons aujourd'hui à vous faire part du choc et de la colère des agents à la suite de ces propos.

Alors que depuis 2016, les 5 000 agents régionaux ont mis leur compétence au service du projet politique du Président Morin et de sa majorité, dont vous faites partie, nous souhaiterions savoir dans quelle mesure vous les partagez.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	INTERVENTIONS CFDT	REPOSES OU ELEMENTS DE L'ADMINISTRATION	VOTE (SI AVIS)
1. Intervention de rentrée de Mme Gourney-Leconte et de Mr Ollivier	/	<i>1. Une rentrée marquée par l'incertitude</i> - Nécessité de garantir la continuité du service public malgré le contexte, - Les organisations syndicales CGT et CFDT ont adressé un courrier au Président au sujet de son intervention sur LCI. <i>2. Précisions du DGS sur les propos du Président</i> - Les déclarations du Président ne traduisent aucune défiance envers les agents, - Le Président est l'autorité territoriale mais c'est aussi un homme politique national qui a le droit de penser que le statut est désuet, - Le statut concerne uniquement les agents titulaires, et non les CDI, - Il est constaté que le statut n'attire plus, et que de nombreux métiers de la Région existent en dehors de la fonction publique territoriale, sans spécificité particulière. <i>3. Référence à une situation individuelle</i> - Si le Président a évoqué un cas personnel, c'était pour illustrer la frustration de l'employeur face aux limites imposées par le statut, - La mention d'un DGA était une erreur, <i>4. Intelligence artificielle (IA) dans les services</i> - L'IA a commencé à être intégrée dans les services, - Les conditions d'utilisation ont été abordées, à l'image des discussions sur la	

		rémunération des stagiaires de la formation continue, • Pas de « big bang » ni de destruction massive d'emplois prévue, • L'IA vise à faciliter le travail quotidien et à soutenir les agents, • Une part importante des métiers va perdurer, • L'IA est perçue comme une solution pour maintenir le service public. 5. <i>Dialogue social</i> • Rien ne justifie que le Président présente des excuses, • Le CST reste le lieu privilégié pour le dialogue social. 6. <i>Prochaine étape</i> • Une nouvelle réunion est prévue en novembre pour établir un constat socio-démographique. • Parmi les enjeux majeurs : perte de 11000 élèves en 10 ans, et nouveau recul de 15000 supplémentaires attendus dans les années à venir. • Réflexion collective à engager sur les enjeux démographiques.	
2. Déclarations préalables des Représentants du Personnel		Le courrier a reçu une réponse indirecte à travers l'intervention du DGS. Aucune réponse directe du Président, ni des élus n'est à attendre.	
3- Procès-verbal du CST du 19/05/2025 (avis)	/	/	POUR

4- Evolution des services			
DBR (avis)	La CFDT souligne la méthode mise en œuvre pour cette réorganisation. Les agents de la DBR ont été associés au projet et les représentants du personnel ont été régulièrement informés. La CFDT déplore toutefois la dérogation aux Lignes directrices de gestion (LDG) en ce qui concerne le moratoire sur le différentiel cadre d'emplois fonction. La CFDT souhaite connaître le nombre de postes transformés en catégorie supérieure et le nombre potentiel d'agents supplémentaires en différentiel cadre d'emplois / fonction. Par ailleurs, la CFDT prend note de l'engagement que les 13 postes créés à l'occasion de cette réorganisation seront compensés dans le futur par le non-remplacement de certains postes et que les effectifs de la DBR reviendront donc au niveau initial. Concernant l'équipe de direction, la CFDT déplore que tous les directeurs soient sur le site de Caen. Le fait que le nouveau DGA soit à Rouen n'induit pas « <i>davantage de présence de la direction</i> », en particulier du fait du périmètre d'intervention du DGA qui regroupe, outre la DBR, la DRTN, la DFAP, la DMG, la DPA et la DVA. Concernant le Service d'assistance financière et administrative (SAFA), au vu des enjeux	Le nombre de postes en différentiel cadre d'emplois / fonction sera transmis dès la finalisation de la réorganisation. Pour le SAFA, Le jury est prévu le 16 octobre avec une volonté de pourvoir le poste dès le 1er janvier 2026	ABSTENTION

	présentés dans l'annexe 1, la CFDT souhaite savoir comment il est envisagé de garantir aux agents un accompagnement alors qu'à ce stade le poste d'encadrant est non-pourvu.		
• DFTLV (avis)	Dans son message du 24 septembre dernier relatif à l'enquête baromètre social, Monsieur le Directeur général des services indiquait que « <i>Dans un monde en constante évolution, où les transitions transforment nos façons de travailler, il est essentiel de renforcer nos capacités d'adaptation — individuelles et collectives — tout en veillant à ce que l'humain reste au cœur de nos priorités.</i> » La CFDT partage ce point de vue. C'est pourquoi elle demande que l'humain soit considéré et reconnu lors de chaque réorganisation, ce qui ne semble pas être le cas ici. La CFDT a échangé à plusieurs reprises avec certains agents du service concerné, notamment à l'occasion d'une réunion d'information syndicale le 16 septembre dernier. Les agents sont unanimes pour constater la baisse importante de l'activité du service et le besoin de réorganiser celui-ci. Ils dénoncent cependant la manière dont cette réorganisation a été décidée et annoncée puisque tout a été fait entre encadrants. Les remarques et propositions formulées par les agents en réunion auraient été accueillies par des soupirs de certains encadrants.	Les agents peuvent se positionner sur l'un ou l'autre pôle s'ils le souhaitent. Pas de réponse sur le reste de notre intervention.	CONTRE

	Sur le fonds, alors que la baisse d'activité concerne tout le service, cette réorganisation semble consister à confier le peu d'activité d'instruction restante à un seul pôle et à essayer de trouver des missions de contrôle qui aujourd'hui restent à définir à l'autre pôle. Les agents s'interrogent sur l'intérêt de conserver 2 pôles au sein de ce service. La baisse d'activité est un fait et la CFDT insiste sur le caractère destructeur de l'ennui au travail. De plus, personne ne comprend l'intérêt de cette réorganisation pour les usagers c'est-à-dire les demandeurs d'emploi. Par conséquent, la CFDT alerte le CST sur le grand-mal être des agents de ce service. Au regard de la baisse de l'activité, qui va probablement être accentuée par l'introduction de l'intelligence artificielle, l'enjeu semble être d'anticiper la baisse prévisible des effectifs plutôt que de maintenir à tout prix un service. Pour la CFDT, les agents doivent bénéficier au plus tôt d'un accompagnement par les services RH afin de pouvoir se projeter dans l'avenir. Ce serait cela s'adapter en veillant à ce que l'humain reste au cœur des priorités. Nous citerons en conclusion, Julia de Funès pour qui « <i>Le management est une compétence pas une promotion</i> ».		
• Secrétariat général (avis)	La CFDT souhaiterait savoir comment la Région définit un « satellite » et si les conventions seront gérées par ce Secrétariat général.	Il n'existe ni définition unique, ni liste officielle des satellites.	ABSTENTION

		Sont considérés comme satellites les organismes soutenus et financés par la Région, tels que : Agence de développement de la Normandie (ADN), Agence régionale de l'orientation et des métiers (AROM), Ports de Normandie, Comité régional du tourisme (CRT) etc. soit probablement une petite dizaine d'entités. De plus, la présidence d'Hervé Morin dans ces structures tend à en faire des satellites de la Région Les directions conservent le lien opérationnel avec leurs partenaires. Le Secrétariat général sera en charge des contrôles mais pas des conventionnements.	
• DFAP (avis)	/	/	ABSTENTION
• DMI (avis)	/	/	ABSTENTION
• DCI (avis)	La CFDT souhaite savoir pourquoi le poste de gestionnaire administratif est positionné à Caen dans l'organigramme alors que la cellule est bisite. En règle générale dans les services ou direction bisites, les postes créés sont ouverts sans précision de lieu afin de prioriser les compétences à la localisation géographique.	Le poste de gestionnaire administratif supplémentaire sera créé à Caen car ce profil est déjà existant sur ce site. Les 2 agents seront ainsi sur le même site pour faciliter leur travail commun.	ABSTENTION
5- Tableau des emplois (avis)	/	/	ABSTENTION

6- Choix du mode de gestion concernant le lot Etoile de Rouen (avis)	La CFDT souhaite savoir pourquoi la ligne Paris-Dieppe est dans le lot Etoile de Rouen et non dans le lot Saint Lazare - Normandie. La question posée est bien sur le mode de gestion et non pas sur la mise en concurrence de la gestion des transports ferroviaires répondant à une directive européenne.	Les directs Paris - Dieppe sont peu nombreux, l'essentiel des flux va de Rouen à Dieppe. Le vote porte est bien sur le mode de gestion et non sur le principe de la mise en concurrence.	POUR
7- Création d'une SPL avec la Région Pays de la Loire pour l'ouverture à la concurrence ferroviaire du lot Etoile du Mans (avis)	La CFDT souhaite savoir si les postes au sein de la SPL seront ouverts aux agents de la Région (et donc publiés sur vikings) et quel processus de recrutement est envisagé.	Les postes nécessitent des compétences très spécifiques mais les agents pourront être mis à disposition par les Régions. Une publicité interne est prévue, mais les métiers sont nouveaux et la charge de travail reste encore mal connue.	ABSTENTION
8- Vote électronique pour les élections professionnelles 2026 (avis)	L'introduction du vote électronique lors des élections de 2018 avait permis un bon déroulement du scrutin et une augmentation de la participation, de 53% en 2016 à 56% en 2018. A l'inverse, les élections de 2022 se sont traduites par une baisse de 13% de la participation, due en partie au prestataire. Pendant toute la durée du scrutin, nous avons constaté des problèmes de connexion pour de nombreux électeurs et l'assistance téléphonique était difficilement, voire non joignable. La CFDT souhaite donc que les moyens alloués à l'organisation des élections professionnelles garantissent leur bon déroulement et un accès effectif au vote pour l'ensemble des agents, dans les lycées et sur les sites administratifs.	En 2022, le prestataire initial n'a pas répondu aux sollicitations, ce qui justifie la nécessité de mieux choisir. Les services RH s'engagent à mettre en place les moyens nécessaires : • Postes informatiques fixes opérationnels. • Support technique assuré par le prestataire. • Support RH pour accompagner les agents. L'objectif est d'obtenir un bon taux de participation pour garantir une meilleure représentativité.	POUR

	Pour le vote électronique, la CFDT souhaite avoir confirmation que : • Un poste informatique fixe dédié sera mis à disposition dans chaque lycée ou sur chaque site en cas d'EPL multsite ; • Les tablettes des agents seront mises à jour afin d'être opérationnelles pour le scrutin ; • Le wifi agent sera effectivement disponible dans chaque lycée et dans les zones de travail, de circulation et de repos des agents. La CFDT demande également qu'une attention particulière soit portée à l'assistance technique lors du choix du prestataire.		
9- Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Région et les lycées (avis)	Le rapport présenté indique que les services de la Région ont engagé une nouvelle rédaction avec notamment un enjeu « <i>d'ajustement des moyens humains, matériels et financiers dans un contexte de budget contraint et un souci de maintien de la qualité d'accueil</i> ». Parmi les nouveautés de cette convention sont évoqués des « <i>Des précisions sur Qualité de Vie et Conditions de travail</i> ». La CFDT s'étonne donc que les représentants du personnel n'aient pas été associés en amont. Puisque l'ajustement des moyens humain est évoqué, la CFDT rappelle qu'elle demande que le mode de calcul des dotations en effectifs soit revu. Nous constatons notamment que le métier de Responsable d'équipe technique (RET) a	Les règles de gestion des ressources humaines n'ont pas évolué. Aucun nouveau chantier n'a été ouvert, conformément à l'objectif de la Convention d'Objectif et de Moyens. Les modalités d'exercice de l'autorité fonctionnelle du Président sur les secrétaires générales doivent être affinées au fil de l'eau.	CONTRE

	fortement évolué avec une part des tâches administratives qui n'a cessé d'augmenter. Il devient difficile de ne pas être encadrant à temps plein. De la même manière, dans le cadre de la politique en faveur du maintien dans l'emploi, nous souhaitons que le calcul des ETP accueil soit revu afin d'augmenter le nombre de postes permettant un repositionnement de collègues ne pouvant plus exercer leur métier. Par ailleurs, la CFDT souhaite savoir ce qu'il en est des modalités d'exercice de l'autorité fonctionnelle de la Région sur les secrétaires généraux des EPLE. Enfin, le projet de convention ne nous ayant pas été transmis nous ne sommes pas en mesure de voter pour.	
--	--	--

10- Lignes Directrices de Gestion (LDG) : des réouverture négociations (information)	Avant de revoir les LDG la CFDT souhaite que soient mises en œuvre des mesures qui y sont déjà inscrites notamment : • La possibilité de revoir annuellement les ratios d'avancement ; • La possibilité de changement de filières ; • Les modalités d'évolution de la rémunération des agents en CDI arrivés en fin de grille. S'agissant d'une réouverture éventuelle des négociations, la CFDT souhaite que soient abordés notamment les sujets suivants : • La revalorisation de l'ISFE de l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, notamment la reconnaissance de l'expertise et de l'expérience ; • Le déroulement de carrières notamment les modalités de l'avancement de grade. Un agent qui « effectue bien son travail » doit pouvoir bénéficier d'un avancement dès qu'il remplit les conditions statutaires, sans attendre 3 ans ; • La mobilité interne ; • Le recrutement des seniors et des personnes en situation de handicap. Concernant le différentiel cadre d'emplois / fonctions, au risque de nous répéter, la CFDT demandait un moratoire dès 2017. Notre position n'a pas changé puisque pour nous l'objectif d'un tel moratoire est bien d'aller vers la suppression de ce dispositif qui présente plus d'inconvénients que d'avantages.	Il reste des actions à finaliser avant toute réouverture : finalisation des LDG en cours, clôture des chantiers en cours, notamment Mutuelle et Prévoyance. Le Directeur général des services ne voit pas comment on pourrait ouvrir de nouvelles négociations sur les LDG si les représentants du personnel refusent de discuter du moratoire sur le différentiel.	
--	--	---	--

Questions diverses :

- ✓ **CFDT** : procédure de compensation des agents en restriction médicale (lycées et sites)
- ✓ **UNSA** :
 - Point sur les tablettes dans les lycées ;
 - Point sur les logements de fonction vacants.
- ✓ **SnuTER FSU** : point sur la lingerie mutualisée de Saint Lô
- ✓ **CGT** : bilan 2024 des aides exceptionnelles

Prochain CST : 24 novembre 2025